

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : SÉCURISER SES PRATIQUES ET CONCEVOIR UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

RÉGLEMENTATION ET MÉTHODE AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles dont la dernière loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en matière de santé au travail

LES FONDAMENTAUX DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- › Enjeux de la santé/sécurité au travail
 - humains et sociaux : conséquences de l'absentéisme, impacts psychologiques des réorganisations...
 - financiers : AT/MP, coûts directs/indirects
 - juridiques : responsabilité pénale et civile
 - commerciaux : en termes d'image de marque, de performance de l'établissement

Atelier : travail de réflexion autour des enjeux de votre structure en santé-sécurité

- › Principes généraux de prévention
 - les 9 principes généraux de prévention : définition et impact
 - les 3 niveaux de prévention : passer de l'individuel au collectif
 - les outils incontournables de la prévention des risques professionnels : le DUERP, le rapport annuel en santé et sécurité au travail et le PAPRIACT
- › Les acteurs de la prévention
 - importance de l'implication des différents acteurs internes : l'engagement de la direction, le travail en pluridisciplinarité, focus sur le rôle du CSE/de la CSSCT
 - un rôle accru des acteurs externes : intervention et contrôle de l'inspection du travail (DREETS), service de prévention des CARSAT/CRAMIF, focus sur les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST)

Atelier : travail en équipes sur les synergies entre les différents acteurs

Quiz de synthèse

CADRE RÉGLEMENTAIRE : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

- › L'obligation générale et absolue en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail

- › Rôle et responsabilités de l'employeur en matière de santé-sécurité au travail

Atelier : étude des bonnes pratiques autour de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail

- › Impact d'une délégation de pouvoirs en prévention santé-sécurité au travail
- › Les points de vigilance importants en matière de prévention : AT/MP, dispositifs d'urgence (droit d'alerte et de retrait, danger grave et imminent), protections collectives/protections individuelles (EPI), entreprises extérieures et plans de prévention, instructions, consignes, gestion des situations de crise...
- › Focus sur les dernières évolutions réglementaires issues notamment de la loi du 2 août 2021 : lien entre prévention des risques et QVCT (ex QVT), réforme de la santé au travail et renforcement de la prévention, mesures de prévention spécifiques liées à la crise sanitaire, télétravail et prévention des risques

Quiz de synthèse

IDENTIFIER LES FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

- › Panorama des facteurs de risques professionnels - Focus sur les risques psychosociaux
- › L'importance d'un état des lieux/diagnostic au sein de la structure (diagnostic humain, organisationnel, technique et environnemental)
- › Evaluation des risques professionnels : a priori et a posteriori, à la suite d'un événement (enquête et analyse AT/MP)
- › L'importance de la traçabilité et du suivi des indicateurs

Quiz de synthèse

Travail en sous-groupes sur le choix des indicateurs en santé et sécurité au travail

PRÉPARER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- › Les étapes incontournables de la démarche : travailler en mode projet de l'état des lieux au plan d'actions de prévention
- › Clarifier l'objectif de la démarche et l'engagement de la direction
- › Définir et se donner les moyens de mener à bien une démarche
- › Favoriser une démarche systémique et participative
- › Définir les axes prioritaires de travail

Atelier pratique autour de l'argumentation face aux objections

Autoévaluation et construction d'une feuille de route personnalisée pour initier la démarche de son établissement

OBJECTIFS

- Intégrer les fondamentaux en matière de santé et sécurité au travail.
- Appliquer le nouveau cadre réglementaire de la santé/sécurité et sécuriser ses pratiques au regard de la réforme de la santé au travail (loi du 2 août 2021).
- Analyser les facteurs de risques professionnels dans son établissement.
- Préparer une démarche de prévention.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche pragmatique alliant réglementation, méthode et outils afin d'instaurer une démarche de prévention des risques en conformité avec les attentes légales et réglementaires
- Une formation permettant d'échanger sur ses pratiques, de travailler à partir de cas réels, et de bénéficier des conseils personnalisés du consultant

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Dirigeant, RRH, Chargé de prévention ou référent sécurité, membres du CSE, toutes personnes impliquées dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : SSW-PSST

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 2 et 3 avril 2024
 les 24 et 25 juin 2024
 le 30 septembre 2024 et le 1 octobre 2024
 les 18 et 19 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO